

la Charte de temps immémorial dans l'intérêt de tous les contribuables, soit propriétaires fonciers ou autres. Il nous semble que c'est le seul moyen de rendre à tous ceux qui ont l'intention de résider avec nous, la vie aussi supportable que possible. L'augmentation des taxes sur la propriété devra amener l'augmentation des loyers, de même que les impôts nouveaux sur la marchandise augmentent le prix. Voilà précisément ce que nous voulons éviter autant que possible. Le trouble dans la propriété amènera le trouble dans le capital, et alors viendra la gêne pour tous.

Disons, maintenant, en peu de mots, quel est l'état des finances de la ville. Au trente et un décembre mil huit cent quatre-vingt-douze (1892), date du dernier rapport du trésorier, le revenu annuel était de \$2,458,952 74, et les frais d'administration s'élevaient à \$2,630,652 91, soit un déficit de \$176,000 17. L'intérêt de la dette qui, en 1892, était de \$814,120 00, s'élèvera, cette année, à \$1,000,000 00 si l'on réussit à emprunter les trois millions et demi autorisés par acte de Législature pour faire face aux obligations imprudemment contractées par nos échevins et pour continuer les travaux d'extension du département des chemins et du département de l'aqueduc pendant les quatre années à venir.

Nous croyons devoir vous faire remarquer, en terminant, que la propriété a dû rapporter, l'année dernière (1893), \$1,300,000 00, c'est-à-dire un pour cent sur l'évaluation de \$30,000,000 00 de propriétés taxables. Or, ce revenu de \$1,300,000 00, le plus net, le plus sûr, va, cette année, être engagé au montant d'un million pour solder les intérêts seuls de notre dette qui, avec les emprunts nouveaux autorisés, sera de \$25,000,000 00.

Il est temps d'arrêter. Les citoyens l'ont demandé, et la Législature, à leur demande, a posé une limite qui, espérons-le, sera maintenue.

LES DIRECTEURS DE L'ASSOCIATION IMMOBILIÈRE

Montréal, le 18 Janvier, 1894.

RÉPONSES À QUELQUES OBJECTIONS CONTRE L'ASSOCIATION IMMOBILIÈRE.

Objection — L'ASSOCIATION IMMOBILIÈRE est opposée à la gare de l'Est.

Réponse. — La question de la gare de l'Est n'est jamais venue devant le comité de régie de l'ASSOCIATION, ni devant l'ASSOCIATION elle-même. Elle a pris naissance chez les échevins eux-mêmes à la veille de l'ouverture de la dernière session du parlement de Québec. L'ASSOCIATION eût-elle voulu s'occuper de cette question importante, elle n'aurait pas eu le temps de le faire avant l'ouverture de la session. Inconséquence inexplicable ! les échevins demandèrent au parlement l'autorisation de contracter un *emprunt spécial* d'un million, dont 400,000 étaient destinées au Grand Tronc pour construire des ponts à niveau élevé pour traverser la voie et \$600,000 pour l'établissement de la gare de l'Est et ils demandèrent du même coup, à la suggestion du trésorier de la cité, de faire disparaître de la charte de la ville, *tous pouvoirs d'emprunts spéciaux*, alléguant pour raison que ces